



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT 2023



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

La version originale de cet ouvrage a été publiée par la Banque mondiale en anglais en 2023 sous le titre *Women, Business and the Law 2023*. En cas de divergence, le texte en langue originale prévaut.

© 2023 Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Internet : www.worldbank.org

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs ou des pays que ceux-ci représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des données incluses dans cet ouvrage et n'assume aucune responsabilité pour les erreurs, omissions ou divergences dans les informations, ni aucune responsabilité concernant l'utilisation ou la non-utilisation du informations, méthodes, processus ou conclusions énoncés. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes de la présente publication n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Rien dans les présentes ne constituera ou ne sera interprété ou considéré comme une limitation ou une renonciation aux privilèges et immunités de la Banque mondiale, qui sont tous spécifiquement réservés.

Droits et licences

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. La Banque mondiale encourageant la diffusion des connaissances, la reproduction de cette publication est autorisée, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, sous réserve d'indication des références du présent document.

Pour tous renseignements sur les droits et licences, s'adresser au Service des publications de la Banque mondiale : World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Conception de la page de couverture et illustrations intérieures: Dania Kibbi, Base Three Studio.



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

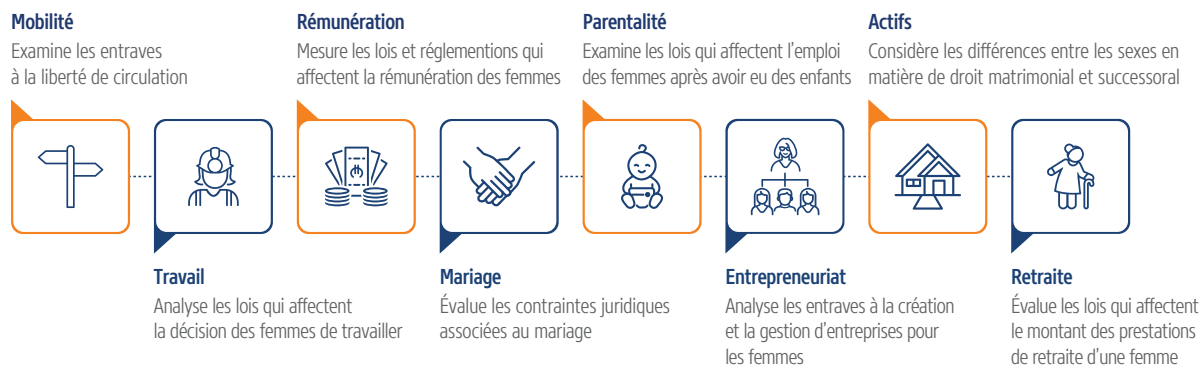
L'état des droits juridiques des femmes

Les politiques qui autonomisent les femmes renforcent l'économie et sont cruciales pour des progrès durables en matière de développement. Ces dernières années, le ralentissement de la croissance mondiale, l'augmentation des risques liés au changement climatique, les conflits et les effets persistants de la COVID-19 ont asséné un revers de taille à ces progrès – exerçant des effets disproportionnés sur les conditions de vie et les moyens de subsistance des femmes (Akrofi, Mahama et Nevo 2021 ; De Paz, Gaddis et Muller 2021 ; ILO 2022 ; Torres et al. 2021).

L'analyse de 53 ans de législation ayant une incidence sur les droits économiques des femmes présentée dans le rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* montre pourquoi une plus grande égalité entre les sexes est incontournable pour mettre un terme à la pauvreté extrême et stimuler une prospérité partagée. L'égalité de traitement des femmes au regard de la loi est en corrélation avec une augmentation du nombre de femmes qui entrent dans la vie active, y demeurent et accèdent à des postes de direction. Cela génère des salaires plus élevés pour les femmes et facilite la création d'entreprises par un plus grand nombre d'entre elles¹. Réformer de manière à inciter les femmes à entrer sur le marché du travail – que ce soit comme salariées ou comme cheffes d'entreprise – pourra à la fois égaliser les chances entre les hommes et les femmes et rendre l'économie plus solide face aux chocs (Halim, O'Sullivan et Sahay 2022 ; Ubfal 2022). Le projet *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* a suivi ces changements réglementaires de 1970 à nos jours, en présentant des repères objectifs pour mesurer les progrès mondiaux vers l'égalité entre les sexes dans 190 économies.

Le rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023* décrit en détail l'état actuel des droits juridiques des femmes. Neuvième de la série, cette étude présente un ensemble de données et un indice structuré autour de la vie professionnelle d'une femme (figure ES.1) ainsi que des résultats tirés de données historiques qui mettent en lumière les possibilités de réforme susceptibles d'inspirer des efforts en faveur de la parité. Les gouvernements,

FIGURE ES.1 | LES HUIT INDICATEURS DU RAPPORT *LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT* MESURENT LES DISPARITÉS JURIDIQUES DANS LE TRAITEMENT DES HOMMES ET DES FEMMES À DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LEUR VIE PROFESSIONNELLE



Source : L'équipe chargée du rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

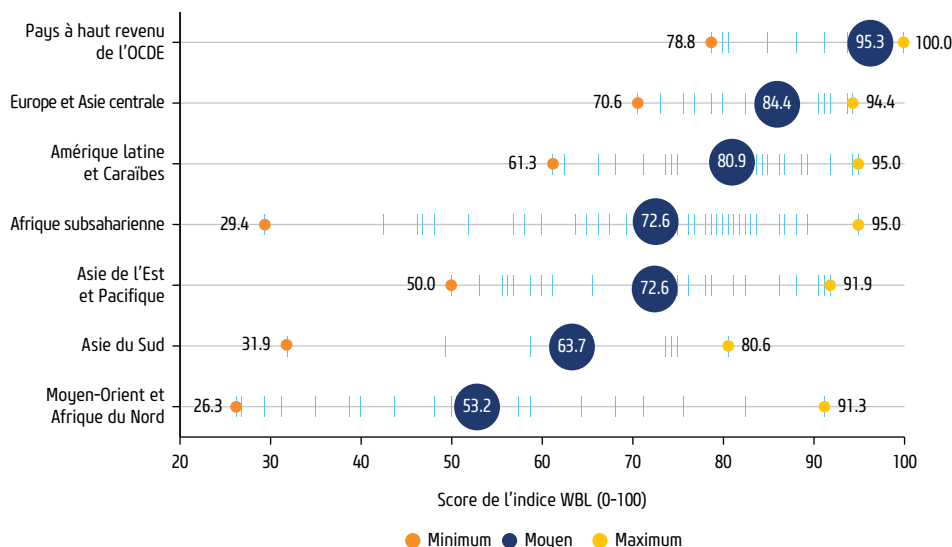
le secteur privé et la société civile peuvent utiliser ce cadre pour identifier et supprimer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes et ainsi stimuler leur participation à la vie active et à l'entrepreneuriat. Les opérations de prêt et d'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale utilisent les données du rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* pour fournir les fondements analytiques qui sous-tendent la conception de projets. D'autres institutions – telles que l'Atlantic Council, Equal Measures 2030, le Georgetown Institute for Women, Peace and Security, The Heritage Foundation, la Millennium Challenge Corporation et ONU Femmes – s'en servent pour influencer des changements de politiques générales.

Les femmes ne jouissent encore que des trois quarts des droits juridiques des hommes et près de 2,4 milliards de femmes en âge de travailler n'ont toujours pas les mêmes droits juridiques que les hommes. Le score moyen mondial de l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* est de 77,1 sur 100 en 2022, soit seulement un demi-point de plus qu'en 2021. Aujourd'hui, 14 économies (Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède) obtiennent un score de 100 à l'indice, ce qui signifie que les femmes sont sur un pied d'égalité avec les hommes dans tous les domaines mesurés (tableau ES.1). Près de 90 millions de femmes en âge de travailler ont obtenu l'égalité juridique au cours de la dernière décennie. Pourtant, 2,4 milliards de femmes en âge de travailler n'ont pas les mêmes droits juridiques que les hommes. Plus de la moitié d'entre elles vivent dans les régions Asie de l'Est et Pacifique (710 millions) et Asie du Sud (610 millions) ; viennent ensuite l'Afrique subsaharienne (330 millions), les pays à haut revenu de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (260 millions), l'Amérique latine et les Caraïbes (210 millions), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (150 millions), et enfin l'Europe et l'Asie centrale (140 millions). Les économies dont les scores moyens à l'indice sont supérieurs à la moyenne mondiale de 77,1 sont généralement des pays à haut revenu de l'OCDE ainsi que des pays d'Europe et d'Asie centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes (figure ES.2). Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que l'Asie du Sud enregistrent les scores moyens les plus bas.

Les progrès en matière d'égalité de traitement pour les femmes ont été les plus faibles depuis 20 ans. Depuis 2021, 18 économies ont introduit un total de 34 réformes en faveur de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines mesurés par l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* (figure ES.3), le nombre le plus faible depuis 2001. L'Afrique subsaharienne enregistre plus de la moitié de toutes les réformes, sept économies – le Bénin, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Malawi, l'Ouganda et le Sénégal – ont adopté 18 changements juridiques positifs. Parmi ces pays, deux se distinguent : la Côte

FIGURE ES.2 | LES ÉCARTS LES PLUS MARQUÉS SE TROUVENT AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD AINSI QU'EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Distribution des scores moyens de l'indice Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023, par région

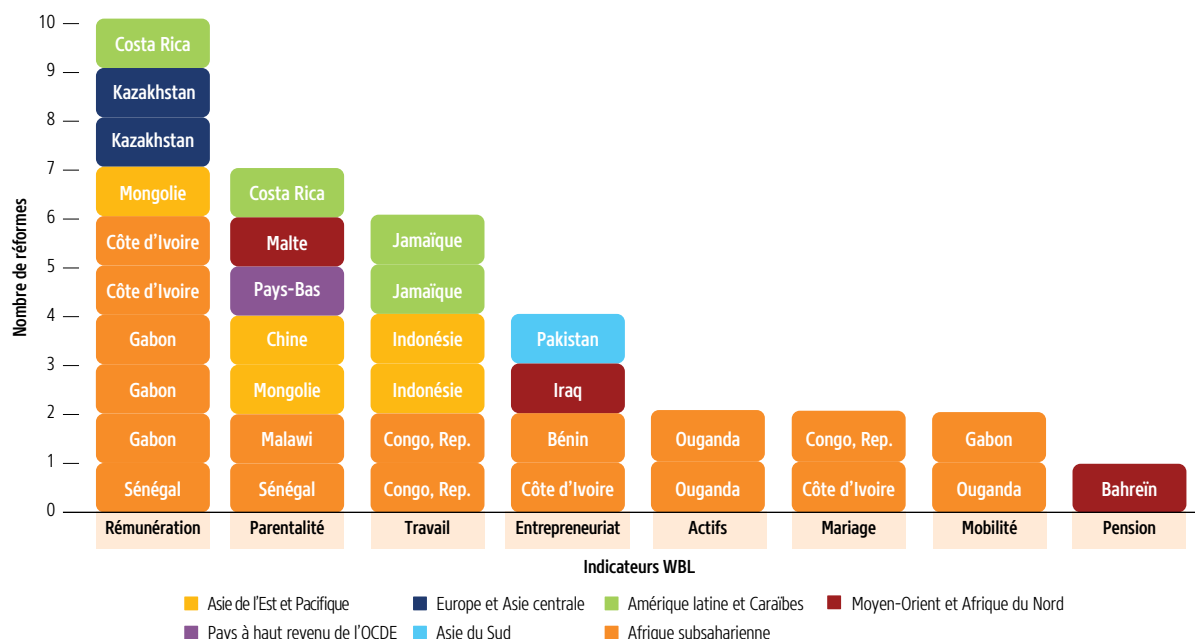


Source : Base de données établie par *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

Note : Chaque ligne verticale représente le score d'une économie dans sa région respective. Chaque cercle bleu indique le score moyen d'une région. Les scores minimum et maximum au sein de chaque région sont précisés. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

FIGURE ES.3 | EN 2021-22, 18 ÉCONOMIES ONT ADOPTÉ DES RÉFORMES DANS TOUS LES DOMAINES MESURÉS PAR UN INDICATEUR DE L'INDICE LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT

Nombre de réformes depuis octobre 2021, par économie, par indicateur et par région



Source : Base de données établie par *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

Note : OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

TABLEAU ES.1 DIX-HUIT ÉCONOMIES ONT AMÉLIORÉ LEUR SCORE DANS L'INDICE LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT 2023									
Économie	Score	Économie	Score	Économie	Score	Économie	Score	Économie	Score
Belgique	100.0	Malte ✓	91.3	Sainte-Lucie	83.8	Burundi	76.3	Botswana	63.8
Canada	100.0	Taiwan, Chine	91.3	Sao Tomé-et-Principe	83.1	Kiribati	76.3	Mali *	63.8
Danemark	100.0	États-Unis	91.3	Burkina Faso	82.5	Seychelles	76.3	Dominique	62.5
France	100.0	Bulgarie	90.6	Fidji	82.5	Bélarus	75.6	Haiti	61.3
Allemagne *	100.0	Mongolie ✓	90.6	Mozambique	82.5	Kazakhstan ✓	75.6	Micronésie, États féd. de	61.3
Grèce	100.0	Roumanie	90.6	Singapour	82.5	Maroc	75.6	Cameroun	60.0
Islande	100.0	Équateur	89.4	Türkiye	82.5	Bhoutan *	75.0	Papouasie-Nouvelle-Guinée	60.0
Irlande	100.0	Maurice	89.4	Émirats arabes unis	82.5	Ghana	75.0	Liban	58.8
Lettonie	100.0	Bolivie	88.8	Togo	81.9	Honduras	75.0	Myanmar	58.8
Luxembourg	100.0	El Salvador	88.8	Bahamas	81.3	Samoa	75.0	Pakistan ✓	58.8
Pays-Bas ✓	100.0	Mexique	88.8	Cambodge	81.3	Trinité-et-Tobago	75.0	Tonga	58.8
Portugal	100.0	Uruguay	88.8	Libéria	81.3	Inde	74.4	Congo, Rep. ✓	58.1
Espagne	100.0	Géorgie	88.1	Tanzanie	81.3	Jamaïque ✓	74.4	Algérie	57.5
Suède	100.0	Lao, Rép. dém. pop.	88.1	Ouganda ✓	81.3	Guatemala *	73.8	Niger	56.9
Estonie	97.5	Afrique du Sud	88.1	Zambie	81.3	Guinée	73.8	Îles Salomon	56.9
Finlande	97.5	Suisse	88.1	Grenade	80.6	Maldives	73.8	Palaos	56.3
Italie	97.5	Viêt Nam *	88.1	Israël	80.6	Suriname	73.8	Vanuatu	55.6
Nouvelle-Zélande	97.5	Arménie	87.5	Kenya	80.6	Fédération de Russie	73.1	Brunéi Darussalam	53.1
Royaume-Uni	97.5	Moldova	87.5	Népal	80.6	Sénégal ✓	72.5	Guinée équatoriale	51.9
Australie	96.9	Guyana	86.9	Barbade	80.0	Sierra Leone	72.5	Égypte, Rép. arabe d'	50.6
Autriche	96.9	Zimbabwe	86.9	Chili	80.0	Djibouti *	71.3	Libye	50.0
Hongrie	96.9	Cap-Vert	86.3	Malawi ✓	80.0	Arabie saoudite ✗	71.3	Malaisie	50.0
Norvège	96.9	République dominicaine	86.3	Saint-Marin	80.0	Saint-Kitts-et-Nevis	71.3	Bangladesh	49.4
Slovénie	96.9	Namibie	86.3	Angola	79.4	Indonésie ✓	70.6	Iraq ✓	48.1
Côte d'Ivoire ✓	95.0	Nicaragua	86.3	Argentine	79.4	Ouzbékistan	70.6	Mauritanie	48.1
Gabon ✓	95.0	Timor-Leste	86.3	Belize	79.4	Érythrée	69.4	Jordanie	46.9
Pérou	95.0	Bosnie-Herzégovine	85.0	Panama	79.4	Gambie	69.4	Somalie	46.9
Chypre	94.4	Brésil	85.0	Azerbaïdjan	78.8	Madagascar *	69.4	Eswatini	46.3
Paraguay	94.4	Corée, Rép. de	85.0	Congo, Rép. dém. du	78.8	Bahreïn ✓	68.1	Guinée-Bissau	42.5
Croatie	93.8	Monténégro	85.0	Japon	78.8	Saint-Vincent-et-les Grenadines	68.1	République arabe syrienne	40.0
Tchéquie	93.8	Macédoine du Nord	85.0	Philippines	78.8	Soudan du Sud	67.5	Oman	38.8
Lituanie	93.8	République slovaque	85.0	Tadjikistan	78.8	Antigua-et-Barbuda	66.3	Koweït	35.0
Pologne	93.8	Ukraine	85.0	Chine ✓	78.1	Tchad	66.3	Afghanistan ✗	31.9
Serbie	93.8	Venezuela (Rép. bolivarienne du)	85.0	Lesotho	78.1	Nigéria *	66.3	Iran, Rép. islamique d'	31.3
Costa Rica ✓	91.9	Colombie	84.4	Thaïlande	78.1	Îles Marshall	65.6	Qatar	29.4
Hong Kong, RAS de Chine	91.9	Bénin ✓	83.8	République centrafricaine	76.9	Sri Lanka	65.6	Soudan	29.4
Kosovo	91.9	Porto Rico	83.8	Éthiopie	76.9	Comores	65.0	Yémen, Rép. du	26.9
Albanie	91.3	Rwanda	83.8	République kirghize	76.9	Tunisie	64.4	Cisjordanie et Gaza	26.3

Source : Base de données établie par *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

Note : Les économies avec une coche verte (✓) ont vu leur score s'améliorer grâce à des réformes dans un ou plusieurs domaines. Les économies avec une croix rouge (✗) ont introduit au moins un changement juridique qui a abaissé le score. Les économies avec un astérisque (*) ont vu leur score changer en raison de révisions effectuées à la suite de nouvelles informations (Allemagne, Djibouti, Guatemala, Viet Nam) et de la cohérence du codage (Bhoutan, Madagascar, Mali, Nigéria).

d'Ivoire et le Gabon. La Côte d'Ivoire a adopté des réformes qui interdisent toute discrimination fondée sur le genre en matière d'accès au crédit, combattent la violence domestique et lèvent les restrictions liées à l'emploi des femmes. Le Gabon a poursuivi sur la voie des réformes entreprises l'an dernier, en harmonisant les procédures d'obtention d'un passeport pour les deux sexes, en imposant une rémunération égale pour un travail de valeur égale et en supprimant toutes les restrictions sur l'emploi des femmes. En conséquence, pour la première fois en 53 ans, deux économies de la région d'Afrique subsaharienne obtiennent un score supérieur à 90 dans l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* et le score moyen de cette région dépasse celui de la région Asie de l'Est et Pacifique. Les autres pays ayant introduit des réformes cette année sont le Bahreïn, la Chine, le Costa Rica, l'Indonésie, l'Iraq, la Jamaïque, le Kazakhstan, Malte, la Mongolie, le Pakistan et les Pays-Bas.

La plupart des réformes ont porté sur l'augmentation des congés payés pour les parents et les pères, la suppression des restrictions relatives au travail des femmes et l'obligation de garantir l'égalité salariale. Bien que les indicateurs Parentalité et Rémunération offrent la plus grande marge d'amélioration, avec des scores moyens respectifs de 56,4 et 70,0, ils ont également enregistré le plus grand nombre de réformes en 2022. Sept économies dans cinq régions ont réformé les lois mesurées par l'indicateur Parentalité. Plus précisément, la Chine, Malte et les Pays-Bas ont rendu obligatoire le congé parental rémunéré ; le Costa Rica, le Malawi et la Mongolie ont introduit un congé paternité rémunéré ; et le Sénégal a modifié sa législation afin d'interdire le licenciement des femmes enceintes. En outre, six économies dans quatre régions ont adopté des réformes reflétées par l'indicateur Rémunération. Le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Kazakhstan, et le Sénégal ont levé les restrictions relatives au travail des femmes. Le Gabon et la Mongolie ont également introduit des dispositions rendant obligatoire une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

Tendances qui se dégagent de cinq décennies de réforme

Les données historiques du rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* mettent en lumière les avantages que présentent les réformes. De 1970 à nos jours, la base de données historique *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* s'est imposée comme un outil important pour comprendre les dimensions géographiques et chronologiques des obstacles juridiques auxquels se heurtent les femmes. Il a été démontré que la suppression des contraintes juridiques auxquelles sont confrontées les femmes est corrélée à divers indices d'opportunités économiques et au développement socio-économique des femmes. La capacité d'agir de manière autonome et de travailler sans obstacles juridiques permet également aux femmes d'accéder à de meilleurs emplois et peut conduire à leur plus grande participation à la vie active dans son ensemble (Amin et Islam 2015 ; Htun, Jensenius et Nelson-Nuñez 2019). En outre, l'absence de discrimination aide les femmes à créer leur entreprise et à accéder à un financement (Islam, Muzi et Amin 2019). Il est également de plus en plus prouvé que les politiques de congé familial sont un corollaire de l'autonomisation des femmes. À cet effet, Amin et Islam (2022) révèlent une corrélation positive significative entre le nombre légal de jours de congé maternité et l'emploi féminin au niveau de l'entreprise. Les données factuelles suggèrent que l'égalité entre les sexes est importante non seulement pour l'autonomisation économique des femmes mais aussi pour le développement macroéconomique. Des études récentes montrent que la suppression des obstacles juridiques qui brident les femmes peut aider les économies plus pauvres à rattraper les économies plus riches (Sever 2022). Ce volume croissant de données factuelles souligne la nécessité de continuer à travailler pour harmoniser les conditions juridiques entre les femmes et les hommes.

Les preuves comparatives se multiplient également pour montrer pourquoi les pays décident de supprimer les obstacles juridiques qui entravent les femmes.

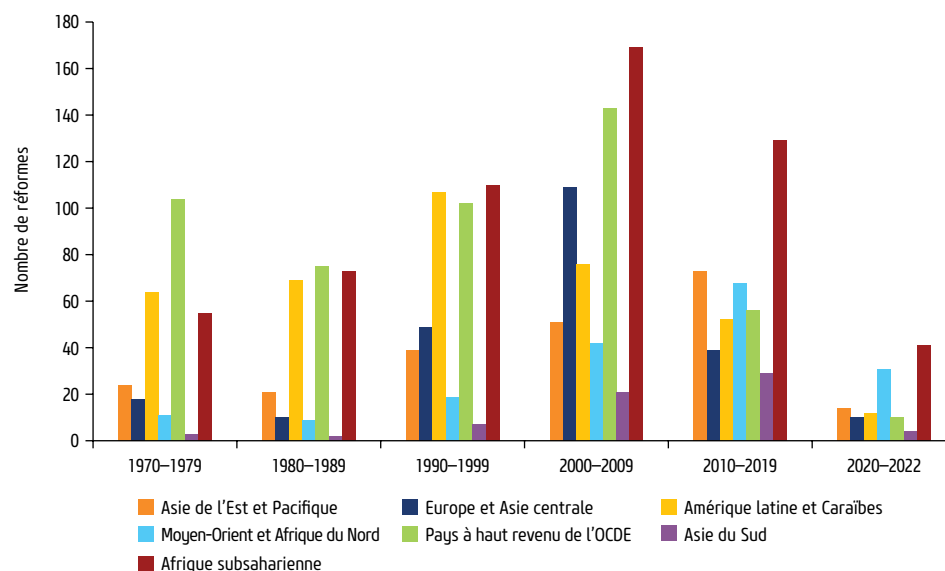
Par exemple, un moteur commun de l'élargissement des droits des femmes est l'évolution du système politique d'un pays. Le degré de participation de différents groupes aux instances décisionnelles d'une économie démocratique a de l'importance, tout comme une société civile qui conteste activement l'ordre sociétal ou qui se mobilise. L'éducation et un capital humain plus élevé sont également des catalyseurs importants de l'élargissement des droits des femmes. Tertilt et al. (2022) montrent que le développement économique est un important facteur de prédiction des droits des femmes. Des études de cas portant sur des réformes juridiques historiques visant l'égalité entre les sexes en Afrique du Sud, en République démocratique du Congo, aux Émirats arabes unis, en Éthiopie, en Inde, au Kenya, à Sao Tomé-et-Principe et au Togo révèlent que les mandats juridiques internationaux, l'assistance technique des partenaires internationaux au développement, le militantisme des groupes de femmes, les coalitions stratégiques multipartites et l'utilisation des recherches et des données sont autant de facteurs décisifs qui encouragent et soutiennent la mise en place de réformes réussies. Les efforts visant à mettre plus en lumière les facteurs à l'origine des réformes peuvent orienter les politiques futures et hâter le mouvement vers l'égalité juridique entre les sexes. Ils constituent une première étape cruciale dans l'identification des principaux défis et opportunités pour accélérer l'autonomisation économique des femmes à travers le monde.

Cinq points essentiels à retenir expliquent comment, où, et à quelle vitesse les lois ont changé depuis 1970. Pour accorder plus de droits aux femmes, les économies ont réformé les lois existantes ou introduit de nouvelles lois. En suivant ces changements, le rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* met en lumière l'effet de remontée remarquable affiché par certaines économies. Les résultats soulignent que des efforts de réforme sont déployés dans le monde entier, indépendamment du niveau de revenu, de la culture ou de la région.

1. **Au cours des cinq dernières décennies, la moyenne mondiale du score à l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* a progressé d'environ deux-tiers grâce à plus de 2.000 réformes visant à renforcer les droits juridiques des femmes.** En 53 ans, les économies ont introduit le nombre impressionnant de 2.151 réformes dans les 35 domaines mesurés, ce qui a permis de faire passer la moyenne mondiale du score à l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* de 45,8 à 77,1 points. Entre 2000 et 2009, plus de 600 réformes ont été introduites, avec un pic de 73 réformes annuelles observé en 2002 et en 2008. Cependant, depuis lors, le rythme des réformes s'est essoufflé et les économies semblent faire montre d'une certaine lassitude à l'égard des réformes dans des domaines juridiques notoirement épineux, tels que la Mobilité et les Actifs. Par exemple, une réforme du droit des successions remettra inévitablement en question des normes qui existent de longue date, et les mesures législatives pourraient être lentes et marginales. En 2022, seules 34 réformes ont été enregistrées, un niveau historiquement bas depuis 2001. Il faudra encore 1.549 réformes pour atteindre l'égalité entre les sexes aux yeux de la loi partout dans le monde.
2. **Seules 14 économies ont atteint la parité juridique entre les sexes en 2022, telle que mesurée par l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* et les progrès ont été inégaux d'une région à l'autre et sur la durée.** À travers le monde, chaque économie a mis en œuvre au moins une réforme depuis 1970, permettant aux femmes de se rapprocher de la parité hommes-femmes aux yeux de la loi. Malgré ces progrès, les disparités entre les sexes persistent dans toutes les régions et à tous les niveaux de revenus : 176 économies ont encore des progrès à faire et, au rythme actuel des réformes, il leur faudra encore au moins un demi-siècle pour atteindre un score de 100². Cela signifie qu'une jeune femme qui entre dans la vie active aujourd'hui prendra sa retraite avant d'avoir pu bénéficier de l'égalité des droits entre les sexes pendant sa vie professionnelle. Toutefois, compte tenu la relative lenteur des progrès plutôt lents réalisés dans certains domaines, comme la réforme des lois relatives aux droits

FIGURE ES.4 | LES PROGRÈS VERS LA PARITÉ JURIDIQUE ENTRE LES SEXES ONT ÉTÉ INÉGAUX SUR LA PÉRIODE ET D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Nombre de réformes des droits des femmes mises en œuvre, par décennie et par région



Source : Base de données établie par *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

Note : La figure montre le nombre de réformes, par région, qui ont supprimé les obstacles juridiques liés au genre. Une réforme est comptabilisée si, dans l'un des 35 domaines de mesure, une réponse passe de « non » à « oui » en raison de l'adoption d'une nouvelle loi ou de la modification d'une loi existante. La dernière série de barres reflète les réformes adoptées en seulement trois années : 2020, 2021 et 2022. Toutes les régions telles que classifiées en 2022. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

de succession, il faudra peut-être bien plus d'années pour combler les écarts existants entre les sexes dans tous les domaines. Aujourd'hui, l'égalité des chances économiques pour les femmes est la plus élevée dans les pays à haut revenu de l'OCDE, où le score moyen de l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* est de 95,3 points, et elle est la plus faible dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, où le score moyen est de 53,2 points. Il existe également des différences régionales dans la période où les efforts de réforme ont été déployés. Les économies d'Amérique latine et des Caraïbes ont engagé des réformes substantielles dans les années 1990. L'Afrique subsaharienne a connu un pic important de réformes dans les années 2000, avec l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (le protocole de Maputo). Les efforts de réforme du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord n'ont décollé qu'à partir des années 2010 (figure ES.4) ; depuis lors, la région a mis en œuvre plus de réformes (100) qu'au cours des quatre décennies précédentes réunies (81 réformes de 1970 à 2009). Les différences dans les efforts de réforme ont été moins prononcées entre les groupes de revenus.

3. Les progrès dans les différents domaines mesurés ont aussi été inégaux, la plupart des réformes intervenant dans les domaines du Travail et de la Parentalité.

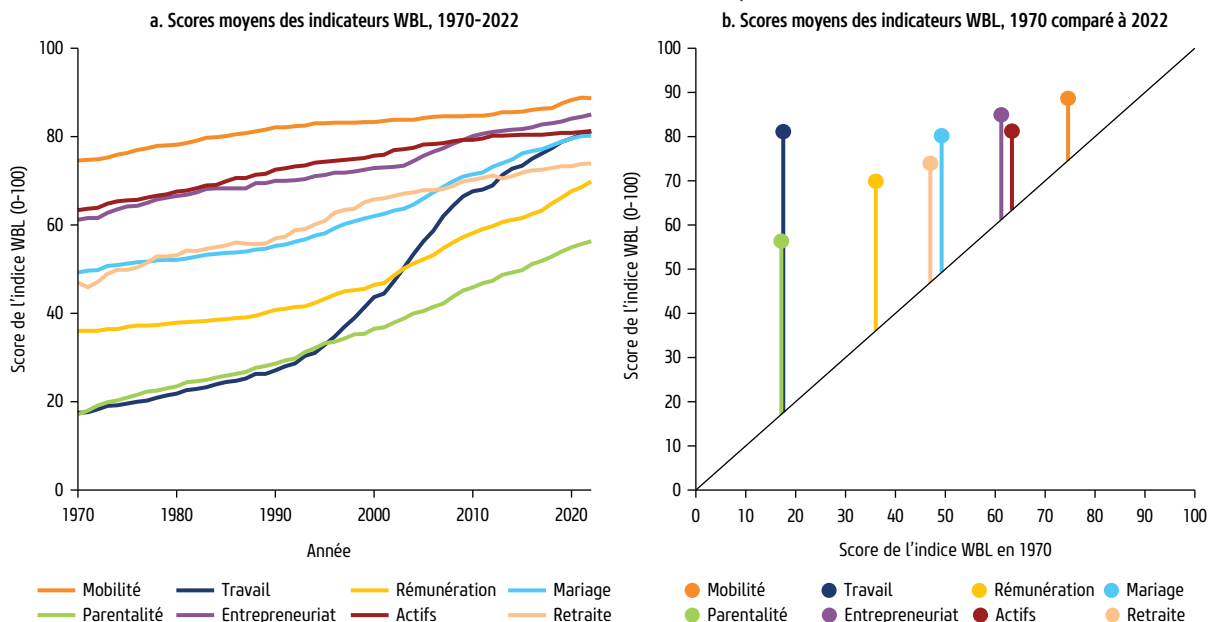
Sur l'ensemble des domaines mesurés, les réformes les plus nombreuses ont concerné la lutte contre la violence domestique, l'interdiction de la discrimination basée sur le sexe en matière d'emploi et légiférer sur le harcèlement sexuel. Les efforts de réforme se sont déroulés par vagues, avec une concentration sur des domaines spécifiques. Dans les années 1970, les économies ont largement supprimé les obstacles ayant trait à la mobilité en permettant aux femmes mariées de choisir leur lieu de résidence et elles

ont introduit une législation sur le licenciement des travailleuses enceintes. Dans certains cas, la suppression des restrictions relatives à la mobilité des femmes était due à la refonte des codes civils hérités de l'époque coloniale. Dans d'autres cas, une législation nationale archaïque datant du siècle dernier a finalement été mise à jour. Les années 1980 ont été marquées par des avancées isolées, mais les années 1990 ont ouvert la voie à une forte augmentation de l'autonomisation juridique des femmes : 19 économies ont rendu obligatoire l'égalité salariale pour un travail de valeur égale, 10 ont accordé aux femmes au moins 14 semaines de congé maternité rémunéré et 38 ont introduit une législation sur la violence domestique. Les années 2000 ont été une décennie en or pour les droits juridiques des femmes : les économies ont entrepris des réformes dans tous les domaines, avec un pic remarquable de réformes pour l'indicateur Travail.

4. **Les économies dont les écarts juridiques entre les sexes étaient historiquement plus marqués ont rattrapé leur retard, surtout depuis 2000.** L'analyse du taux de croissance annuel de l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* montre que des progrès plus rapides sont accomplis dans les économies dont le niveau d'égalité entre les sexes est historiquement plus faible. Les deux économies qui ont enregistré les taux de croissance annuels les plus rapides de l'indice sont Sao Tomé-et-Principe et les Émirats arabes unis. Si le processus de réforme à Sao Tomé-et-Principe a été graduel constant depuis 1970, avec quelques périodes intermédiaires durant lesquelles le rythme des réformes s'est essouffé avant de s'accélérer de nouveau, les réformes aux Émirats arabes unis n'ont décollé que ces dernières années. D'autres économies qui figurent parmi les pays réformateurs les plus rapides et affichent un taux de croissance annualisé de l'indice dans le cinquième centile supérieur sont l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, le Bahreïn, le Botswana, la République démocratique du Congo, l'Indonésie et le Togo.
5. **L'effet de remontée s'est produit dans tous les domaines couverts par l'indice *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* mais le rythme des progrès a été inégal.** L'effet de remontée a été le plus marqué dans les lois affectant la décision des femmes d'entrer et de rester dans la vie active, suivies par celles touchant le travail des femmes après la naissance d'un enfant, et le droit de recevoir un salaire égal (figure ES.5).

FIGURE ES.5 | LES DOMAINES HISTORIQUEMENT PLUS INÉGALITAIRES ONT ENGAGÉ DES RÉFORMES PLUS RAPIDEMENT AU FIL DU TEMPS

Évolution des scores des indicateurs de l'indice Les Femmes, l'Entreprise et le Droit, 1970-2022



Source : Base de données établie par *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

L'effet de remontée a été le plus faible dans les lois relatives à la liberté d'établissement et de mouvement, et aux droits de propriété et de succession.

Surmonter les obstacles juridiques liés au genre profite à l'ensemble de la société, et pas seulement aux femmes. Bien que des efforts de réforme soient entrepris dans le monde entier, il subsiste aujourd'hui des écarts considérables en matière de droits des femmes dans toutes les régions, notamment dans les domaines des politiques relatives aux congés et à l'égalité salariale. Quatre-vingt-treize économies n'imposent toujours pas l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, et certaines économies reviennent même sur des droits pour lesquels les femmes se sont battues longtemps et âprement. Néanmoins, les femmes du monde entier restent des agents importants du changement en exigeant l'égalité de leurs droits et de leurs chances, même dans des circonstances extrêmement difficiles. Les responsables politiques devraient intensifier ces efforts car le fait de surmonter les obstacles juridiques liés au genre profite à l'économie tout entière, et pas seulement aux femmes. Les données du rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* offrent une occasion unique d'évaluer les performances des pays en matière de réduction des écarts juridiques entre les sexes et d'inciter les responsables politiques à abroger les lois discriminatoires existantes. Bien que de grands progrès aient été accomplis au cours des cinq dernières décennies, des données plus nombreuses et de meilleure qualité sont nécessaires et il faut déployer davantage d'efforts aux quatre coins du monde pour traduire les bonnes intentions en résultats concrets – c'est-à-dire l'égalité des chances pour les femmes au regard de la loi. À une époque où les économies du monde entier devront mobiliser chaque once de capacité productive pour générer une croissance suffisante, la mise à l'écart de la moitié de la population constitue un terrible gâchis. Les femmes ne peuvent pas se permettre d'attendre encore un demi-siècle ou plus pour atteindre l'égalité. L'économie mondiale non plus.

Quelle est la prochaine étape ?

Le projet *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* continue d'élargir son ambitieux programme de recherche. Reconnaisant les défis majeurs auxquels les femmes sont confrontées, le projet *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit* explore plusieurs domaines de recherche visant à étendre la portée des indicateurs (figure ES.6). En s'appuyant sur les preuves et les données préliminaires recueillies et analysées au cours des dernières années, l'équipe chargée du rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2024* publiera des données sur de nouveaux indicateurs mesurant la législation sur la garde d'enfants et l'application de la loi. L'équipe élargit également les données et les analyses sur les mesures liées à la sécurité des femmes et entreprend un examen des domaines dans lesquels l'égalité juridique a presque été atteinte, comme le droit des femmes à signer un contrat au même titre que les hommes, un droit désormais accordé par 99 pour cent des économies. Cet ensemble de données pilotes sera publié dans *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2024* et pleinement intégré dans l'édition 2025 du rapport et de l'indice.

FIGURE ES.6 | ÉLARGIR LA PORTÉE DE L'INDICE *LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT*



Source : L'équipe chargée du rapport *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*.

Note

1. Ces recherches comprennent Amin et Islam (2015) ; Htun, Jensenius et Nelson-Núñez (2019) ; et Islam, Muzi et Amin (2019), qui utilisent tous les données transnationales du projet *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit*, ainsi que des études nationales spécifiques, comme Zabalza et Tzannatos (1985). Roy (2019) fournit une vue d'ensemble des données factuelles reliant l'égalité juridique entre les sexes et les résultats économiques des femmes.
2. Si toutes les économies adoptent des réformes de la même manière pour tous les indicateurs, au rythme observé l'an dernier, il faudra encore au moins un demi-siècle pour atteindre les 100.

Références

- Akrofi, Mark M., Mudasiru Mahama, and Chinedu M. Nevo. 2021. "Nexus between the Gendered Socio-economic Impacts of COVID-19 and Climate Change: Implications for Pandemic Recovery." *SN Social Sciences* 1 (8): 198. doi:10.1007/s43545-021-00207-5.
- Amin, Mohammad, and Asif M. Islam. 2015. "Does Mandating Nondiscrimination in Hiring Practices Influence Women's Employment? Evidence using Firm-level Data." *Feminist Economics* 21 (4): 28-60.
- Amin, Mohammad, and Asif M. Islam. 2022. "The Impact of Paid Maternity Leave on Women's Employment." Policy Research Working Paper 10188, World Bank, Washington, DC.
- De Paz, Nieven Carmen, Isis Gaddis, and Miriam Muller. 2021. "Gender and COVID-19: What Have We Learnt, One Year Later." Policy Research Working Paper 9709, World Bank, Washington, DC.
- Halim, Daniel, Michael B. O'Sullivan, and Abhilasha Sahay. 2022. "Thematic Policy Brief on Increasing Female Labor Force Participation." World Bank, Washington, DC.
- Htun, Mala, Francesca Jensenius, and Jami Nelson-Núñez. 2019. "Gender-Discriminatory Laws and Women's Economic Agency." *Social Politics: International Studies in Gender, State, and Society* 26 (2): 193-222. doi:10.1093/sp/jxy042.
- ILO (International Labour Organization). 2022. *World Employment and Social Outlook: Trends 2022*. Geneva: ILO.
- Islam, Asif, Silvia Muzi, and Mohammad Amin. 2019. "Unequal Laws and the Disempowerment of Women in the Labour Market: Evidence from Firm-level Data." *Journal of Development Studies* 55 (5): 822-44. doi:10.1080/00220388.2018.1487055.
- Roy, Sanchari. 2019. "Discriminatory Laws against Women: A Survey of the Literature." Policy Research Working Paper 8719, World Bank, Washington, DC.
- Sever, Can. 2022. "Legal Gender Equality as a Catalyst for Convergence." IMF Working Paper WP/22/155, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Tertilt, Michèle, Matthias Doepke, Anne Hannusch, and Laura Montenburck. 2022. "The Economics of Women's Rights." NBER Working Paper 30617, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Torres, Jessica, Franklin Maduko, Isis Gaddis, Leonardo Iacovone, and Kathleen Beegle. 2021. "The Impact of the COVID-19 Pandemic on Women-Led Businesses." Policy Research Working Paper 9817, World Bank, Washington, DC.
- Ubfal, Diego. 2022. "What Works in Supporting Women-Led Businesses?" Thematic Policy Brief for Gender Strategy Update, World Bank, Washington, DC.
- Zabalza, Antoni, and Zafiris Tzannatos. 1985. "The Effect of Britain's Anti-Discriminatory Legislation on Relative Pay and Employment." *Economic Journal* 95 (379): 679-99. doi:10.2307/2233033.

Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023 est la neuvième d'une série d'études annuelles qui mesure les avancées vers la parité dans 190 économies au travers des lois et réglementations qui affectent les opportunités économiques des femmes. Le projet présente huit indicateurs, structurés autour des interactions des femmes avec la loi au cours de leur vie et leur carrière : Mobilité, Travail, Rémunération, Mariage, Parentalité, Entrepreneuriat, Actifs et Retraite.

Cette année, le rapport intègre le résultat des recherches, de la revue littéraire et de l'analyse de 53 années de réformes. En examinant les décisions économiques prises par les femmes tout au long de leur vie professionnelle, ainsi que les progrès vers une égalité des sexes depuis 1970, le rapport apporte une contribution importante aux discussions sur les recherches et politiques relatives aux opportunités économiques des femmes. En présentant des exemples notables de changement tout en mettant en lumière les lacunes qui subsistent, *Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023* est un outil essentiel pour promouvoir l'émancipation économique de tous. Les données du rapport sont actualisées au 1er octobre 2022.

wbi.worldbank.org



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE